



AVIS

CCE 2017-2241

Pacte national pour les investissements stratégiques

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB



**Avis dans le cadre du
Pacte national pour les investissements stratégiques**

**Bruxelles
25-10-2017**

Saisine

Fin mars 2017, le gouvernement fédéral belge a présenté le Pacte national pour les investissements stratégiques. Ce pacte a pour objectif de stimuler les investissements dans les secteurs-clés de la mobilité, de l'énergie, de la sécurité, de la santé et des soins, et de l'agenda numérique.

Les interlocuteurs sociaux ont été informés de la volonté du gouvernement d'établir un dialogue entre eux et le Comité stratégique, responsable du pilotage du plan. La Note au Comité de concertation portant sur le Pacte national pour les investissements stratégiques – Phase opérationnelle, a été communiquée au CCE par les services du Premier ministre.

Dans ce contexte, le Bureau d'avril 2017 a demandé à la sous-commission « Impact économique du traité budgétaire européen » d'examiner les messages communs des interlocuteurs sociaux qui pourraient être repris dans un avis d'initiative. Le Bureau de mai 2017 a par la suite confirmé cet accord et entériné la décision de poursuivre les travaux en la matière.

Avis

La Commission européenne, dans son rapport d'analyse par pays dans le cadre du Semestre européen, fait un focus particulier sur l'investissement. Elle identifie singulièrement des investissements insuffisants en Belgique dans les infrastructures, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'éducation et du transport, et un faible niveau d'investissements publics en général, facteurs qui limitent la croissance de la productivité.

En Belgique, l'investissement net des administrations publiques s'est élevé à près de 0% du PIB depuis 1990. Ceci signifie que le stock net de capital des administrations publiques y est resté stable depuis cette période. Etant donné que l'activité économique a continué à progresser, ce même stock a reculé de près de 15 points de pourcentage du PIB depuis 1995. En pourcentage du PIB toujours, le stock net de capital des administrations publiques est aujourd'hui en Belgique largement inférieur à celui observé dans les trois pays voisins que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.¹

Les interlocuteurs sociaux rappellent que le stock net de capital des administrations publiques, en particulier dans les réseaux de transport, et le climat général d'investissement dans les secteurs stratégiques comme les télécommunications et la production d'énergie, fournissent aux activités économiques, publiques comme privées, un cadre propice à leur développement. Le vieillissement et/ou la détérioration de ce stock constitue donc une menace pour de telles activités, pour la croissance de la valeur ajoutée, pour l'emploi et, in fine, pour la soutenabilité des finances publiques, la cohésion sociale et le bien-être collectif. À l'inverse, comme le montre une simulation réalisée par le Bureau fédéral du plan, une hausse structurelle des investissements publics de 0,5% du PIB mène à une hausse du PIB en volume de 2,77% après 20 ans par rapport au scénario de référence.

¹ Biatour et al. (2017), "Public Investment in Belgium : Current State and Economic Impact", Working Paper 1-17, Bureau fédéral du plan.

Dans leurs travaux passés, les interlocuteurs sociaux ont d'ailleurs épinglé l'importance des investissements dans plusieurs domaines socio-économiques. Ainsi, dans le Rapport emploi compétitivité de 2016, les interlocuteurs sociaux identifient le rôle primordial qu'ont les infrastructures (notamment en matière de télécommunication, d'énergie et de transport) dans la rencontre des objectifs retenus en matière de compétitivité, d'amélioration de la qualité de vie et de renforcement de la cohésion sociale.

L'avis unanime du CCE du 18 novembre 2015 (CCE 2015-2220) fixe, quant à lui, les principes de base pour une politique de mobilité durable. Dans cet avis, les interlocuteurs sociaux considèrent les investissements comme un instrument essentiel en vue de réaliser les objectifs d'une telle politique. Pour ce faire, une politique de mobilité durable devrait poursuivre simultanément trois buts, à savoir : (1) donner aux citoyens un accès abordable, sûr et efficace aux biens et services, aux lieux de travail et à la vie sociale ; (2) permettre aux entreprises d'accéder de manière concurrentielle, sûre et efficace aux différentes étapes de la chaîne de valeur et de pouvoir fournir leurs biens et services de la même façon ; (3) minimaliser l'impact de la mobilité sur l'environnement et la santé publique.

Enfin, dans leur avis de juin 2014 (CCE 2014-1145) portant sur un projet d'étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité à l'horizon 2030 et le rapport sur les incidences environnementales y afférentes, les interlocuteurs sociaux attirent l'attention sur le fait que des investissements sont nécessaires à la fois dans le renouvellement des capacités de production et dans des capacités supplémentaires. Des investissements importants sont également nécessaires dans les réseaux de transport et de distribution en vue du maintien des capacités actuelles, de leur renforcement et du développement des réseaux intelligents.

Les interlocuteurs sociaux ont pris connaissance du Pacte national pour les investissements stratégiques, doté originellement de 30 milliards d'euros étalés sur un horizon temporel proche de 15 ans. Ce chiffre est comparable à celui qui a été retenu par le Bureau fédéral du plan dans ses simulations, car conforme aux propositions belges pour la réalisation du pilier des infrastructures publiques du Plan d'investissement pour l'Europe. Les interlocuteurs sociaux soutiennent, en outre, la volonté du gouvernement de doubler cette somme à 60 milliards d'euros. Il est néanmoins nécessaire que ces moyens permettent, notamment, des investissements nouveaux, afin que le taux d'investissement augmente réellement.

Afin de profiter au maximum des effets bénéfiques du pacte, celui-ci doit s'intégrer dans une politique économique générale de stimulation de la croissance durable et des investissements privés, de développement de l'emploi et de renforcement du bien-être social.

Les interlocuteurs sociaux insistent donc sur le fait qu'une hausse des investissements, et en particulier des investissements publics additionnels, doit viser à stimuler tant la croissance économique à court terme que la croissance économique potentielle à long terme. Ce dernier élément est essentiel à l'assurance de finances publiques soutenables, en raison notamment des défis de long terme posés par le coût futur du vieillissement de la population.

C'est pourquoi les interlocuteurs sociaux soulignent que les investissements doivent en priorité être dirigés vers les domaines susceptibles de stimuler le plus la croissance et le potentiel de croissance grâce à la présence d'effets retour rapides ou suffisamment importants. L'énergie, la mobilité et le numérique, trois domaines déjà identifiés dans le Pacte national pour les investissements stratégiques, sont singulièrement concernés par des tels effets retour et doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

Les interlocuteurs sociaux précisent néanmoins que les investissements peuvent aussi contribuer à la transition vers une société à faible émission de carbone et à l'amélioration de la qualité des services publics, tant pour les citoyens que pour les entreprises.

C'est pourquoi les interlocuteurs sociaux rappellent que d'autres domaines socio-économiques sont régulièrement relevés par la Commission européenne dans son rapport pays pour la Belgique, et qu'ils ne doivent pas être négligés. Un effort budgétaire en faveur de plus d'investissements productifs ne doit pas être réalisé au détriment de ces domaines. Ces derniers concernent la santé, l'éducation, la formation continue, les garderies d'enfant ou encore les dépenses actives pour l'emploi. Ces domaines permettent d'améliorer le bien-être de la population et de réduire les dépenses publiques de réparation des risques sociaux. En effet, les dépenses allouées au chômage ou aux soins de santé, par exemple, sont plus élevées en l'absence d'une politique proactive dans ces domaines

Concernant le volet budgétaire, il existe actuellement plusieurs propositions de réforme des règles statistiques et/ou comptables européennes dont l'objectif est d'offrir des marges supplémentaires aux investissements publics. Les interlocuteurs sociaux demandent aux autorités belges d'appuyer ces réformes au niveau européen et de promouvoir la recherche d'une solution équilibrée qui permettrait de stimuler les investissements publics productifs tout en garantissant la soutenabilité des finances publiques.

En particulier, les interlocuteurs sociaux rappellent la mention explicite faite, dans leur avis de février 2017 concernant l'orientation budgétaire en zone euro (CCE 2017-0440), de la position de la BNB à ce sujet. Selon les experts de la BNB, les règles de base relatives au traitement statistique des investissements selon la méthodologie du SEC 2010 sont claires et il n'est pas souhaitable de les redéfinir. Il importe toutefois qu'Eurostat apporte toutes les clarifications sur l'application concrète de ces règles afin de préciser le traitement comptable des dépenses d'investissement réalisées grâce à des partenariats public-privé ou d'autres formes de financement alternatif. Quant à l'application des règles budgétaires européennes inscrites dans le Pacte de stabilité et de croissance, il s'agit d'envisager de revoir la manière dont les investissements publics sont pris en compte afin que ces dépenses bénéficient d'un traitement plus favorable.

Les interlocuteurs sociaux enjoignent également les autorités belges, ainsi que les autres acteurs économiques du pays, à recourir pleinement aux possibilités de financement offertes par le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

Etant donné l'importance des Régions, des Communautés et des pouvoirs locaux dans le domaine des investissements publics en Belgique, les interlocuteurs sociaux insistent sur la nécessité d'une bonne coordination entre tous ces différents niveaux de pouvoirs afin d'accroître l'incidence positive des investissements publics.²

Pour terminer, les interlocuteurs sociaux demandent à être informés de l'avancée des travaux et consultés dans les moments cruciaux de ceux-ci grâce à l'établissement d'un dialogue entre le Conseil Central de l'Economie et les instances responsables du pilotage du Pacte national pour les investissements stratégiques. Pour mener à bien ce dialogue, le secrétariat du CCE devrait être impliqué de manière appropriée dans le suivi du pacte.

² Le Public Investment Management Assessment du FMI constitue à cet égard un instrument utile pour aider à la prise de décision optimale. L'évaluation porte sur le calendrier concret des investissements, la coordination entre les différents niveaux de pouvoir, sur la sélection du bon projet pour un investissement basée sur des critères transparents et une vision à long terme, ainsi que sur la mise en œuvre des projets sélectionnés dans les délais impartis et le budget fixé.

Assistaient à la séance plénière commune du 25 octobre 2017, tenue sous la présidence de Monsieur R. TOLLET, Président du Conseil:

Membres nommés sur la proposition des organisations représentatives de l'industrie et des banques et assurances :

Monsieur ROOSENS

Membres nommés sur la proposition des organisations représentant l'artisanat, le petit et moyen commerce et la petite industrie :

Monsieur DEMAN

Membres nommés sur la proposition de la sylviculture :

Monsieur COOLENS

Membres nommés sur la proposition des organisations représentatives des travailleurs :

Fédération générale du Travail de Belgique: Monsieur QUINTARD

Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique: Monsieur HANSSENS

Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique: Monsieur COPPENS